

toutes sources produira un accroissement de 12 millions de dollars de revenu. C'est là une tentative de faire assumer une plus forte proportion du fardeau de l'impôt par ceux qui sont en état de le supporter. Cette somme de 12 millions, ajoutée aux \$65,600,000 perçus l'an dernier, nous permet de compter pour l'année courante sur une recette de \$77,600,000 au titre de l'impôt sur le revenu. C'est là une somme considérable à percevoir en impôts sur le revenu dans un pays jeune comme le Canada.

L'impôt sur le revenu constitue la troisième en importance des sources de revenu dont dispose le Gouvernement. En 1934-1935, les droits douaniers ont rapporté \$77,300,000; la taxe de vente, \$72,600,000; l'impôt sur le revenu, \$65,600,000, et les droits d'accise, \$44,640,000. L'Etat a perçu de ces quatre sources et d'autres la somme de \$306,050,000. Les recettes globales de toutes sources se sont élevées à \$362,370,000.

La surtaxe sur le revenu constitue un des moyens adoptés pour redresser les abus du capitalisme que le premier ministre a résolu de supprimer. C'est une tentative d'enlever au capitaliste rapace une partie de ses profits excessifs et de les distribuer au peuple. C'est une indication au capitaliste que, s'il n'accepte pas l'avertissement que cette mesure constitue, le Gouvernement recourra à d'autres moyens plus sévères encore. C'est aussi un nouveau gage que la nouvelle politique du premier ministre augure des jours meilleurs pour l'homme moyen.

L'accusation de manquer de sincérité que l'on a portée contre le premier ministre est honteuse et revêt elle-même un parfum d'hypocrisie. Le désir fait naître la pensée dans l'esprit de l'incrédule Thomas qui porte l'accusation. Le chef du Gouvernement a prouvé amplement qu'il a sincèrement foi dans le programme qu'il a énoncé à la radio et toutes les mesures qu'il a fait adopter depuis son avènement à la direction des affaires nous inclinent inévitablement à tirer cette conclusion. Je désire citer un extrait d'un article que le *Toronto Globe* a publié dernièrement sous le titre suivant: "Le croisé de 1914 entreprend une nouvelle croisade, mais a-t-il trop tardé?" L'article en question reproduit les paroles suivantes du premier ministre:

Laissez-moi vous dire que si jamais ce jeune pays devait traverser une période de crise sérieuse et prolongée—une période de temps durs et de chômage telle que les autres pays en ont connue dans les annales du monde—ceux qui seront alors au gouvernail devront payer sous forme de mesures coûteuses pour la prodigalité d'aujourd'hui. Ils devront expier l'exploitation du public aux mains des capitalistes concentrés en eux-mêmes et voraces au moyen de doses amères de taxes, de lois radicales, et par la refonte et la réforme de tout le régime capita-

liste—ou bien faire face à quelque chose d'une signification bien plus rigoureuse et aux conséquences plus vastes.

"M. Bennett, le croisé de 1914, entreprend une nouvelle croisade. Mais a-t-il trop tardé?" M. Anderson, du *Globe*, pose la question et, de l'angle sud-est de cette salle, l'on a répondu qu'il est en retard. Mais, envisageons quelque peu les faits. Est-il en retard lorsqu'il a été le seul homme au Canada, il y a vingt et un ans passés, ayant eu assez de vision pour se rendre compte et surveiller la marche des événements qui faisaient pressentir que cela aurait une fin? Est-il en retard, lorsqu'il est le premier homme au Canada qui se soit attaqué à la solution des problèmes de l'heure et qui ait tenté de redresser la situation par des mesures législatives? Je réponds par la négative; l'accusation de manquer de sincérité ne s'applique pas dans son cas. Si le premier ministre, en 1914, alors qu'il était un nouveau venu dans cette Chambre, a eu le courage d'affirmer ses opinions et de voter contre son parti sur une question où il s'agissait de décider si oui ou non nous allions rogner les ongles des capitalistes voraces du pays, il ne saurait être accusé de manquer de sincérité. S'il a fait preuve de courage, en 1914, n'est-il pas vraisemblable qu'il possède le même courage et la même détermination en 1935? J'affirme qu'il l'a.

A son avènement au pouvoir, en 1930, le premier soin du premier ministre fut de poser les assises de son nouveau programme. Un mois après avoir assumé les rênes du pouvoir, il convoqua une session spéciale du Parlement, au cours de laquelle il remania les droits de douane sur un grand nombre d'articles, afin de protéger le Canada contre les attaques du nationalisme économique. Il mit aussi en vigueur un tarif de préférence de 10 p. 100 en faveur des échanges qui sont effectués dans les limites de l'Empire britannique. Cette mesure a été la base du plan qu'il a élaboré afin d'établir un tarif de préférence entre les différentes parties de l'Empire pour le bénéfice mutuel de ces divers pays. Le nationalisme économique qui sévit dans le monde entier nous a fait voir combien il est absolument nécessaire que nous obtenions des débouchés pour l'exportation de l'excédent de nos produits et le Gouvernement a tout naturellement tourné les yeux du côté de l'Empire britannique.

Approximativement, le volume total du commerce mondial s'élève à 55 billions de dollars par année. Les importations figurent pour 28 billions dans ce total et les exportations pour 26 billions; le reliquat représente les frais de service, de transport et d'assurance. Le commerce de l'Empire représente 27.8 p. 100